Note d'information

Septembre 2024

Plaine d'Estrees
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Votre eau potable évolue

Madame, Monsieur,

Afin d'améliorer la qualité de l'eau sur son territoire, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a entrepris en 2023 la création d'une unité de traitement de l'eau à Longueil-Sainte-Marie. Elle sera bientôt mise en service.

- **Qui est concerné ?**

Les habitants de Longueil-Sainte-Marie, Rivecourt, Canly et Le Fayel sont concernés par la distribution de cette nouvelle eau.

L'eau distribuée à Remy étant issue d'un mélange entre plusieurs forages, les habitants de la commune en bénéficieront en partie.

- **Ce qui changera pour vous**

Grâce à une technologie avancée que nous sommes les seuls à avoir mis en œuvre dans l'Oise, l'eau de votre robinet sera de meilleure qualité :

- sa teneur en calcaire sera divisée par deux, permettant ainsi d'allonger la durée de vie de vos équipements ;
- le taux de micro-polluants (perchlorates et éléments émergents présents ou à venir) sera réduit pour obtenir une eau plus sûre.

- **Quand interviendra ce changement ?**

Après un an de travaux, l'unité de traitement de l'eau potable de Longueil-Sainte-Marie sera mise en service **à partir de mi-novembre 2024.**

Découvrez nos actions sur :
www.ccplaine-estrees.com

1, rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis
03 44 41 31 43

- **Que devez-vous faire ?**

Si vous possédez un adoucisseur d'eau, vous pouvez le faire régler par le plombier ou l'entreprise en charge de l'entretien de vos installations privées après la mise en service de l'unité de traitement.

La Plaine d'Estrées ne sera en aucun cas responsable d'un dysfonctionnement de votre installation.

Découvrez nos actions sur :
www.ccplaine-estrees.com

1, rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis
03 44 41 31 43